



LIAISON TDF

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Montrouge, le 20 novembre 2020

INFO

Réorganisation des équipes et des astreintes

Suite à l'appel à la grève dans le Sud-Est, la Direction et les Organisations Syndicales CFDT et CGT ont signé un protocole de sortie de grève inscrivant notamment les engagements suivants :

- Report de la mise en place de la réorganisation à début 2021.
- Engagement d'une concertation avec les équipes impactées par ce projet sur les modalités de mise en place des nouveaux rythmes d'astreintes.
- Organisation du compagnonnage des techniciens devant intervenir sur des nouveaux sites
- Ouverture d'une discussion pour la revalorisation du forfait des astreintes et de l'INP.
- Présentation d'un bilan de la mise en place des nouveaux rythmes d'astreintes aux différentes CSSCT de proximité concernés par cette réorganisation.

Lors du CSE du 18 novembre, la Direction a donc présenté un nouveau projet de réorganisation des astreintes au sein des DR Sud-Est et Sud-Ouest.

Un projet construit en concertation avec les salariés des différentes équipes impactées avec des discussions sur les modalités de mise en place du nouveau dispositif comme inscrit dans le protocole de sortie de grève.

Si l'on peut constater que la Direction a entendu la plupart des demandes exprimées lors de ces concertations, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui notre demande de revalorisation des astreintes et de l'INP n'a pas eu d'écho.

Lors du CSE, la Direction a indiqué en séance que cette revalorisation ne peut se faire que dans le cadre de la renégociation de l'Accord sur la Réduction du Temps de Travail, négociation qui est actuellement prévue au début de l'année 2021.

Néanmoins, elle s'est engagée verbalement en séance à ce que la future revalorisation s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

La CFDT a entendu cette proposition, mais, nous ne pouvons pas être totalement satisfait puisque cela ne respecte pas les engagements pris lors du protocole de sortie de grève.

Nous avons donc demandé lors du CSE du 18 novembre l'application du montant de l'astreinte de type 1 dès le 1^{er} Janvier 2021. C'est simple et sans nécessité à négocier.

On ne sait pas si la nuit a porté conseil, mais la direction propose d'intégrer la discussion de la revalorisation des astreintes et de l'INP, dans le cadre de la négociation NAO qui doit débiter le 15 décembre.

Si la CFDT adhère à cette proposition qui va dans le sens des engagements signés, nous attendons des propositions à la hauteur des attentes des salariés concernés.

CFDT,

Fairway, 155 bis avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge - Tél. : 01 55 95 12 28

Cfdt@tdf.fr <http://cfdt.intranet.tdf.fr> - <http://www.cfdt-tdf.fr>